



## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 12 JANVIER 2023 À 18H30**

Date de la convocation : **06 JANVIER 2023**

### **Membres Présents : 11**

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,  
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,  
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,  
Mme Véronique MITRASOUF, *adjointe au maire*,  
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,

M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,  
Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,  
Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,  
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,  
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,

M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*

### **Membres Excusés : 03**

M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*  
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,  
M. Max PAYET, *conseiller municipal*

***Mme Patricia FONTANEAU est nommée secrétaire de séance***

L'an deux mil vingt trois, le douze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur Riveau demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter trois points à l'ordre du jour : la délibération relative au paiement des factures d'investissement avant le vote du budget communal, délibération fixant l'autorisation des heures complémentaires pour les agents à temps non complet, la délibération fixant l'adhésion au groupement de la commandes entre la CCE et le CIAS pour les achats de fournitures administratives et d'entretien .

L'assemblée accepte l'ajout de ces trois points à la séance.

### **AFFAIRE N° 1 : AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

(délib. 012023) *Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

*Monsieur Riveau demande l'autorisation des élus à mandater des dépenses d'investissement qui pourraient intervenir avant le vote du budget communal 2023. Il est précisé qu'en 2022, les dépenses d'investissement s'élevaient à 257.827,30 € et qu'au vu des textes applicables la somme maximale retenue est de 64.456,82€.*

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**AUTORISATION ACCORDÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRE N° 2 : DÉLIBÉRATION INSTAURANT LES HEURES COMPLÉMENTAIRES**

(délib. 022023) *Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

*Monsieur le Maire fait état des besoins d'un agent administratif d'effectuer plus heures afin de palier à un surcroît momentané de travail. Il est possible de lui accorder des heures complémentaires afin de compléter son temps de travail. Du fait que l'agent soit à temps non complet, il serait possible de lui accorder des heures dans la limite de 3h hebdomadaire.*

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

### **AFFAIRE N°3 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCE ET LE CIAS POUR L'ACHAT DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DE FOURNITURES D'ENTRETIEN**

(délib. 032023)

*Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

*Monsieur le Maire présente le projet d'adhésion au groupement de commandes pour les achats de*

*fournitures administratives et produits d'entretien. La Communauté de Communes de l'Estuaire propose aux communes membres d'intégrer ses procédures de passation de marchés publics. Cette procédure permettrait de faire des économies sur le prix d'achat des fournitures mais aussi de faciliter les procédures de passation de marchés publics.*

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**PROCÉDURE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°4 : PROJET MAISON DARTIER**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet qui avait été précédemment prévu à savoir : au rez de chaussée, un cabinet d'infirmières et une maison d'assistantes maternelles. Concernant l'étage il avait été demandé aux élus de réfléchir aux différentes possibilités*

*arrivée de monsieur Pierre NAVARRO à 18h54*

*Monsieur le Maire présente des plans et des devis qui ont été élaborés par Arts et Rénovation, entreprise de rénovation. Des échanges ont eu lieu avec cette société. Chaque élu se voit recevoir un plan vierge afin que chacun puisse faire une proposition d'aménagement qui sera présentée lors de la prochaine réunion de conseil.*

**QUESTIONS DIVERSES**

*Néant*

*Séance est levée à 20h20.*